

# Avis Public



## ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 2 avril 2013, a adopté le règlement RCA 4-22, modifiant le règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11). Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou,  
le 9 avril 2013.

Marie-Thérèse Stephen  
Directrice des Affaires publiques et du Greffe  
Secrétaire d'arrondissement